

Monsieur,

La Municipalité de Prangins vous communique ci-après les éléments demandés par courriel, basés sur l'article 8 de la Loi sur l'information et selon le principe que vous pouvez y avoir accès.

Ainsi, entre le 5 décembre 2021 et le 18 janvier 2022, la Municipalité a traité lors de ses séances hebdomadaires les dossiers suivants :

- A commandé les brochures Esayvote pour les élections cantonales pour les jeunes de 18 à 25 ans
- A délivré un acte de mœurs
- A décidé de rappeler les directives fédérales aux employés en matière de lutte contre le Covid
- A renoncé à exercer un droit de préemption
- A adopté un rétroplanning pour son rapport de gestion 2021
- A validé les communications au Conseil communal
- A pris acte de la communication de La Poste au sujet du service à domicile
- A validé la présentation du Prangins Info de décembre
- A choisi une carte de vœux
- A pris acte du dépôt du comité référendaire d'une demande de référendum intitulé " acceptez-vous l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, adopté par le Conseil communal le 2 novembre 2021 ?"
- A autorisé la récolte de signatures pour le référendum du 21 décembre 2021 au 24 janvier 2022 (30 + 5 jours), a scellé la liste en y apposant le sceau, a affiché au pilier public un avis de référendum et en a informé la Préfecture.
- A préparé sa réponse au postulat Fischer du 18 mai 2021 « Dénonciation du contrat nous liant au Service Technique Intercommunal STI »
- A validé une offre pour le changement d'imprimantes-scanners
- A délivré 8 préavis positifs à la naturalisation
- A décidé de revoir la directive relative au règlement sur la gestion des déchets
- A décidé d'envoyer une demande de renseignements à l'APEC concernant les possibilités de raccordement à une future nouvelle step à construire à Gland.
- A rédigé et validé le rapport intermédiaire du Centre d'animation
- A accepté des contrats annuels d'entretien d'installation de chauffage de la cantine scolaire et de la bibliothèque pour un montant de CHF 3'360.25 TTC et pour une révision complète deux fois par année pour l'installation de ventilation de la cantine scolaire et de la bibliothèque pour un montant de CHF 4'437.25 TTC.
- A validé le contrat de location au Club nautique les mercredis de 17h30 à 19h00 à la salle de rythmique du collège de la Combe
- A donné un délai au 15 janvier 2022 au FC Prangins pour enlever la roulotte
- A organisé et validé le projet d'exposition de l'artiste-peintre pranginoise Elif Dayal pendant 1 mois dans le hall de la Maison de commune
- A décidé de ne pas indexer les loyers des droits de superficie
- A accepté la création d'un commerce Take-away, sous réserve qu'une demande de permis de construire, avec enquête publique (changement d'affectation) soit constituée
- A écrit à la DGTL pour valider le monitoring 2021 des mesures d'urbanisation
- A délivré l'autorisation d'abattage d'un bouleau en très mauvais état et qui pose un problème de sécurité, parcelle 307,

- A confirmé que les taxes communales restantes à payer pour les immeubles Le Clos L'Orangerie concernent uniquement les émoluments dus au permis d'habiter, soit 0,5 o/oo du montant des travaux
- Collecteur EC des Abériaux - Ouverture des offres - marché public - Procédure ouverte : a validé l'attribution du mandat de travaux de génie civil pour la réalisation et la pose d'un nouveau collecteur de gros diamètres en tuyau de fibre de verre renforcé comprenant travaux de fouille, maçonnerie pour la réalisation d'un nouvel exutoire dans le lac, réalisation de chambres de visites et d'une chambre brise-énergie à l'entreprise FFA SA pour un montant de CHF 931'255.88 TTC.
- A répondu au courrier concernant un problème récurrent de refoulement d'eau usées dans une maison
- A décidé d'adresser un courrier au propriétaire de la parcelle n°1508, afin de lui demander son accord pour l'abattage, par le Garde-forestier et son équipe, de deux ormes et d'un pin secs
- A décidé d'inviter les riverains de la future crèche à une séance d'information le 18 janvier 2022
- A validé des contrats d'entretien de la production de chaleur (pompe à chaleur - PAC) des bâtiments de la cantine scolaire et de la bibliothèque pour un montant de CHF 1'733.95 TTC, de régulation chauffage et ventilation pour les bâtiments de l'administration communale, le centre des Morettes et l'école des Morettes pour un montant annuel de CHF 3'435.65 TTC, de régulation chauffage et ventilation pour les bâtiments de la cantine scolaire et la bibliothèque pour un montant annuel de CHF 3'101.75 TTC
- A décidé de verser des indemnités annuelles aux sociétés locales, dont deux sociétés fêtent leur jubilé
- A pris note d'un conflit de date de la séance du Conseil Communal du 7 septembre 2022 et de Prangins Baroque.
- A validé la liste des dépassements que le Municipal des finances va présenter au Conseil communal du 14 décembre 2021
- A octroyé la bourgeoisie à 8 personnes
- A validé la version d'analyse des salaires
- A choisi le modèle "Jour effectif" pour la configuration générale de la gestion du temps de Tipee
- A annulé l'apéritif de Noël des collaborateurs en raison des restrictions sanitaires liées au Covid
- A envoyé un courrier de félicitations à sa secrétaire municipale pour la naissance de son enfant
- A décidé de proposer de créer une servitude publique de passage à vélos sur la parcelle de l'hôpital appartenant au CHUV, afin de faciliter les liaisons cyclables entre le lac et le centre du village et en a informé par courrier la directrice du DINF (Direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité)
- A mandaté un bureau d'ingénieurs-géomètres pour soumettre à l'enquête publique, à partir du 7 janvier 2022, le projet de servitude de passage public à pied sur la parcelle 274, et a informé les propriétaires actuels de cette mise à l'enquête
- Vu le caractère dangereux de la situation, a délivré une autorisation d'abattage pour un peuplier, dont le tronc est pourri, et deux épicéas, en demandant une plantation compensatoire de trois essences indigènes de port moyen ou élevé, parcelle 415
- A adopté la "Directive municipale et conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité", entré en vigueur le 1er janvier 2022
- A validé l'annonce de recrutement et l'engagement de moniteurs en CDD pour le centre d'animation du 1er janvier au 30 juin 2022
- A accepté une demande de dérogation d'enclassement,
- A décidé de verser des dons à 3 institutions pour un montant total de CHF 2300.-

- A accusé réception de la pétition reçue en décembre mais datée de l'été 2021 concernant la diminution ou l'arrêt de son des cloches du temple entre 22h et 7h.
- A validé l'annonce de recrutement d'un sacristain
- A accepté l'offre V3 des TPN pour la ligne 805 pour 2022
- A procédé à une assermentation
- A reporté les séances avec l'USL et la SDP en raison des restrictions sanitaires
- A validé l'organigramme en vigueur dès janvier 2022
- A pris acte des réponses de la Poste CH Réseau SA à sa demande de renseignements
- A organisé la visite de Mme la Préfète
- A délivré une autorisation municipale pour l'arrachage d'une haie de thuyas et pose d'une palissade, parcelle 965
- A délivré une autorisation pour l'abattage d'un érable en mauvais état avec demande de remplacement par une essence à port moyen ou élevé, parcelle 411,
- A accepté 1 résiliation d'autorisation d'amarrage et résiliation d'entreposage au port
- A validé l'envoi d'un flyer Sport pour tous
- A engagé une responsable des bâtiments au 17 janvier 2022 et une auxiliaire au Contrôle des habitants à partir du 1er février
- A communiqué deux cahiers des charges d'employés communaux suite à une demande faisant référence à la Loi sur l'information
- A pris acte de l'information transmise par la CIP sur les taux de cotisation
- A réitéré son interdiction d'affichage sauvage et a confirmé les emplacements utilisés, soit 18 emplacements pour affiche F4
- A décidé que les bureaux seront fermés le vendredi de l'Ascension et du vendredi 23 décembre 2022 à 15h30 au lundi 2 janvier 2023
- A délivré une autorisation municipale pour la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- A décidé d'adresser à la Ville de Nyon un courrier pour se raccorder à la STEP de Nyon à l'Asse, en posant des questions concernant la station de pompage, les tarifs futurs, etc. et en précisant qu'elle souhaiterait que les mêmes conditions que les habitants de Nyon soient appliquées aux futurs raccordés de Prangins et des autres communes.

Selon le principe de la LInfo, la Municipalité tient à préciser qu'elle présente ses décisions sous forme de communications pour chaque session du Conseil communal qui sont au nombre de 8 par année.

Vous pourrez également trouver ces informations en lisant les procès-verbaux des séances du Conseil communal qui sont sur le site internet de la commune www.prangins.ch.

Toutes les informations importantes des Autorités pranginoises sont publiées sur le site internet et des articles paraissent dans le Prangins Info. La Municipalité a ainsi le sentiment qu'elle respecte le sens de la Loi sur l'information.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité